



Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le mardi douze septembre à dix neuf heures en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

Présents : Serge Deloges, Françoise Mithouard, Eric Thiébaud, Nelly Larousse, Michel Palleau, Henri Demonceaux, Marie-Françoise Conan-Petitot, Raymonde Sévéré, Eric Lenoir, Didier Porée, Maud Colbois, Pascal Pelletier, Sylvie Ollivier-Henry.

Approbation du Compte- Rendu du Conseil Municipal du vendredi 27 juin 2023

Ajout à l'ordre du jour

- Modification du Règlement du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Vote 13 pour

ORDRE DU JOUR

1- Convention de participation financière avec le CLSPD de la Commune de Dourdan

- **CIDDF**
- **MEDIAVIP 91**

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, la Commune de Dourdan adhère au Centre d'Information sur les Droits des femmes et des familles et à l'Association Départementale de Médiation et d'Aide aux Victimes pour accompagner toute personne victime d'une infraction pénale ou d'un accident en leur proposant une écoute et une information sur leurs droits puis une orientation et un accompagnement social et psychologique.

La présente convention a pour objet de définir la dépense annuelle de la commune du Val Saint Germain pour sa participation financière aux actions menées par le CIDDF et MEDIAVIP 91 dans le cadre d'un partenariat avec le CLSPD de Dourdan soit un montant de 289,94€ en 2022.

Le Conseil Municipal délibère et vote.

Vote pour 13 présents

2- Délibération sur les nouveaux résultats des Compte de Gestion et Administratif 2022 et du Budget Primitif 2023

Les nouveaux résultats sont les suivants :

Budget voté	Le 13 mars 2023	Le 12 septembre 2023
Section d'investissement	754 496,09	754 496,09
Section de fonctionnement	1 796 990,83	1 801 535,43
Total Budget	2 551 486,92	2 556 031,52

Différence est de + 4544,60€

Vote pour 13 présents

3- Délibération pour l'octroi d'un prêt de 456 662€ auprès de la Banque des Territoires

Dans le cadre d'une construction d'un Bâtiment Technique, le Conseil Municipal délibère et vote l'octroi d'un prêt à la Banque des Territoires d'un montant de 456 662,00€.

Vote pour 13 présents

4 -Délibération pour une demande de subvention au Fonds Vert pour la restauration d'un Bâtiment Communal

Le Conseil Municipal délibère et vote pour une demande de subvention au Fonds Vert dans le cadre d'une restauration d'un Bâtiment Communal.

Vote pour 13 présents

5 – Délibération pour une demande de subvention à la D.E.T R.

Le Conseil Municipal délibère et vote pour une demande de subvention à la D.E.T.R. dans le cadre d'une restauration d'un Bâtiment Communal.

Vote pour 13 présents

- 6 – Modification du Règlement du Conseil Municipal des enfants

La Vice-Présidente demande un élargissement des électeurs du CME en suggérant que les CE2 puisse rejoindre les CM1-CM2. Les électeurs concernés seraient donc les enfants des CE2, CM1, CM2.

Le Conseil Municipal délibère et vote.

Vote pour 13 présents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait au Val Saint Germain, le mardi 12 septembre 2023

Le Maire- Serge DELOGES